

"C'est la 2e année qu'on constate une tendance illégale dans les écoles vis-à-vis des élèves difficiles"

InforJeunes Laeken s'alarme de cette tendance qui a des répercussions sur le parcours scolaire des enfants.

Zhen-Zhen Zveny

• Publié le 16-12-2024 à 09h27

Enregistrer



Des élèves renvoyés de l'école de plus en plus jeunes. ©Copyright (c) 2017 patat/Shutterstock. No use without permission.

Partager

Selon les derniers chiffres de l'administration, 2 184 élèves ont été exclus de l'enseignement fondamental et secondaire l'année scolaire passée. C'est plus qu'en 2022-2023 (2 050) et c'est une augmentation de 33 % en deux ans. On se rapproche des années "noires" 2009-2010 et ses 2 453 exclusions.

"On a vu une explosion des exclusions de manière générale. Parfois c'est pour des faits grave mais souvent pour des faits mineurs", constate Chantal Massaer, directrice d'Info Jeunes Laeken. "L'exclusion doit avoir un caractère pédagogique mais bien souvent, l'école tente de 'se débarrasser' d'un élève difficile en avançant des faits répétés mineurs : bulletin pas remis à temps, bavardage, trousse qui tombe, pas en ordre de matériel, paiement des parents pas opéré dans les temps... C'est illégal et inadapté ! Il faut regarder derrière le libellé."

À lire aussi

Le niveau des élèves francophones est-il dramatiquement faible ? "On observe un phénomène grandissant dans les classes"

La majorité des renvois définitifs concernent des jeunes en secondaire (1 781) mais l'âge de l'**élève** diminue. *"On a de plus en plus d'exclusions dans le primaire et même dès la maternelle ! Cela arrive plus prématurément"*, pointe Chantal Massaer. Récemment, la Fapéo (Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) a été contactée par des parents d'un élève exclu en primaire.

La commission zonale des inscriptions va dans le même sens. *"Il y a 10 ans, on avait deux à trois exclusion par an dans le fondamental. Maintenant, on est à une dizaine par an. Cette augmentation n'est en rien comparable avec l'enseignement secondaire où on a une centaine d'exclusions chaque année"*, précise Alain Dehaene, directeur pour l'enseignement fondamental catholique Bruxelles-Brabant wallon. *"L'une des explications se trouve peut-être dans l'inclusion des élèves à besoins spécifique dans l'ordinaire qui est compliquée."*

À lire aussi

Le problème du "parent roi" inquiète de plus en plus les professeurs

Examen

InforJeunes Laeken a traité plusieurs cas d'élèves demandant des aménagements raisonnables. *"On cherche des faits disciplinaires mineurs pour renvoyer l'enfant. On a un enfant de 6 ans diagnostiqué TDAH qui pourrait être poussé dehors. Une autre fille de 17 ans est atteinte d'une maladie chronique qui la rend très fatiguée. L'école ne voulait pas suivre les aménagements raisonnables et s'est servie*

d'un incident avec un autre élève pour l'exclure", poursuit Chantal Massaer.

À lire aussi

Chantal ne peut pas donner cours de français alors que personne d'autre n'est disponible: "Bienvenue dans le monde de l'absurdité !"

Autre tendance qui inquiète la directrice : le moment choisi pour exclure l'enfant. "On a deux dossiers où le premier jour de la rentrée scolaire, l'école a entamé une procédure d'exclusion pour faits mineurs", pointe-t-elle. "Le renvoi est de plus en plus concomitant aux examens : l'idée est que l'élève ne puisse pas se réinscrire. Cela arrive souvent en préparation du CE1D (examens en 2e secondaire, NDLR), ce qui crée un stress énorme et de grosses difficultés à défendre l'élève car on doit avoir les preuves et l'enfant est en révision. C'est la 2e année qu'on constate cette tendance."

"La volonté de la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny de restaurer l'autorité de l'enseignant ou la mise en place d'une chambre des recours externes en août 2025 ?" InforJeunes Laeken ignore ce qui explique cette hausse des exclusions.